

VOTE ELECTRONIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Equipe de France de Match Racing 2010

Argumentaire

Le 26 novembre 2009 la FFVoile a été informée de la politique d'invitation des équipages pour le WMRT 2010. Les 18 et 19 décembre 2009 le débriefing de l'Equipe de France de Match Racing s'est tenu à la FFVoile.

A la lecture de la politique d'invitation du WMRT et à l'issue du débriefing de l'EDFMR la FFVoile en accord avec les skippers de l'EDFMR 2009 a mis en place un règlement comprenant le principe de sélection suivant :

« Modalités de sélection de l'Equipe de France de Match Racing en 2010 :

Le Directeur Technique National de la FFVoile sera chargé de définir la composition de l'Equipe de France de Match Racing pour la saison sportive 2010 (les membres ainsi que les partenaires d'entraînement).

Pour ce faire, il pourra être assisté d'experts de son choix. »

Le Département Habitable souhaite donc utiliser le principe d'un sélectionneur unique en la personne du DTN, pour définir les équipages pouvant participer à l'enchère du WMRT 2010.

Vu l'urgence de la situation et le fait que la FFVoile a été informée très tardivement des ces nouvelles dispositions mises en place par le World Match Racing Tour, le Bureau Exécutif propose au Conseil d'Administration de la FFVoile d'entériner par vote électronique les modalités de sélection de l'équipe de France de Match Racing 2010 suivante :

Le Directeur Technique National de la FFVoile sera chargé de définir la composition de l'Equipe de France de Match Racing pour la saison sportive 2010 (les membres ainsi que les partenaires d'entraînement). Pour ce faire, il pourra être assisté d'experts de son choix.

Résolution

Le Conseil d'Administration de la FFVoile entérine les modalités de sélection de l'équipe de France de Match Racing 2010 suivante :

Le Directeur Technique National de la FFVoile sera chargé de définir la composition de l'Equipe de France de Match Racing pour la saison sportive 2010 (les membres ainsi que les partenaires d'entraînement). Pour ce faire, il pourra être assisté d'experts de son choix.